



Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard

CHARTRE

1 - QU'EST-CE QUE C'EST ? PRÉSENTATION DU PROJET

L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard est un outil de partage et de diffusion des connaissances sur la nature, dans le département du Gard. Initiative de l'association Gard Nature, l'observatoire est piloté par un réseau de naturalistes, de gestionnaires et d'acteurs du territoire. L'observatoire se veut également être un échelon géographique pour les différents projets d'atlas et d'observatoires existant.

Les objectifs du projet sont :

- améliorer les connaissances naturalistes,
- mettre ces connaissances à disposition de tous,
- sensibiliser le public et favoriser sa participation à cette amélioration des connaissances naturalistes,
- développer des outils transposables et utilisables par d'autres porteurs de projets.

L'observatoire s'adresse à un large public :

- le grand public,
- les collectivités,
- les gestionnaires du territoire,
- les naturalistes,
- les chercheurs,
- les bureaux d'études.

2 - COMMENT ? COLLECTE DES DONNÉES...

L'animation

L'animation du projet est indispensable pour créer des liens entre les parties prenantes, notamment entre les naturalistes, le grand public et les collectivités. Le réseau d'observateurs inclut toute personne et structure partageant ses observations naturalistes sur le site. L'animation est essentiellement centrée sur le département du Gard. Cette échelle géographique est favorable à la proximité avec les participants et utilisateurs du projet.

La base de données

Hébergée sur Internet, elle est ouverte à toute personne et structure désirant partager ses observations (faune et flore). Élargir la participation à la collecte de connaissances naturalistes et rendre accessibles lesdites connaissances sont un enjeu important pour sensibiliser le plus grand nombre.

Les données mises en ligne sont issues :

- des observations ajoutées directement sur le site Internet,
- de personnes transmettant des données sous un autre support,
- de l'interrogation des bases de données de partenaires du projet (Tela Botanica par exemple). Leur actualisation se fera à des échéances régulières.

Définition de la donnée

La donnée est constituée au minimum, et de façon indissociable, des éléments suivants : nom taxonomique, date, lieu, inventeur(s). Elles sont réputées publiques. Le seul et unique propriétaire d'une observation (une donnée) est l'observateur ou les observateurs : il est (ils sont) le (les) inventeur(s).

Validation des données

Nous suivons le protocole de validation développé au sein de l'ONEM (Observatoire Naturaliste des Écosystèmes Méditerranéens).

Toute observation nouvelle alimente la base de données et apparaît immédiatement dans les listes communales, la cartographie et la phénologie spécifique. Cette visualisation de l'ensemble des informations transmises par les observateurs permet une première validation permanente et collective : chaque utilisateur ou participant peut à tout moment signaler une information qu'il considère douteuse.

Toutes les données recueillies sont validées *in fine* par le comité de pilotage.

Deux situations peuvent se présenter :

a) Une donnée est considérée de bonne fiabilité dans les cas suivants :

- l'observation est relevée par une personne reconnue pour sa compétence dans la discipline,
- l'observation rentre dans le cadre d'une étude scientifique,
- l'observation provient d'un observateur inconnu, mais concerne une espèce facile à déterminer et semble tout à fait plausible en terme de localisation et de date.

Dans ces conditions, les données sont immédiatement validées par le comité de pilotage.

b) Une donnée est considérée de faible fiabilité dans les cas suivants :

- l'observation est issue d'un observateur inconnu et concerne une espèce difficile à identifier, sans information particulière permettant de valider la donnée,
- l'observation semble a priori douteuse (lieux et dates incohérents avec les connaissances du moment).

Dans ces conditions, une demande de renseignements complémentaires est adressée à l'observateur (demande de description détaillée de l'observation et des conditions d'observation).

Si l'auteur est injoignable ou ne parvient pas à justifier son témoignage, la donnée n'est pas prise en compte dans les analyses et synthèses, ou est annulée. Au contraire, si les retours de demandes d'informations sont convaincants, le comité de pilotage valide la donnée après analyse.

Principes de diffusion des données

- La transmission des données dans le cadre du projet d'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard implique, de fait, l'acceptation des règles d'utilisation et de diffusion des données. Elles alimentent les cartographies d'espèces et les autres statistiques (phénologies, graphiques...) mises en ligne et consultables par tous.
- Elles seront automatiquement transmises aux bases de données des observatoires et atlas partenaires.
- Elles peuvent être transmises à des structures ou personnes extérieures, sur sollicitation écrite. Cette sollicitation est rendue publique sur le site Internet dans le but d'informer les inventeurs de l'utilisation des observations collectées. De plus, une incitation est faite au demandeur de mettre à disposition une information sur l'utilisation réalisée (le cas échéant, document mis en ligne et données ajoutées à l'observatoire).
- Une liste d'espèces sensibles pourra être proposée par le Comité de Pilotage. La diffusion des in-

formations se fera sans restriction au niveau communal, mais la diffusion de l'observation précise (donnée brute) sera, le cas échéant, validée par le Comité de Pilotage.

Remarque : les données, exportées et libres d'utilisation, peuvent être à nouveau diffusées par le demandeur, sans contrôle. Nous invitons simplement les utilisateurs à conserver et à mentionner la paternité de l'observation (l'observateur initial) et la source d'information (la structure ou le projet gestionnaire des données). Une information régulière sera faite à travers les lettres d'information.

3 - QUI PARTICIPE ? PARTICIPANTS...

- Toute personne et structure voulant partager ses observations naturalistes.
- Toute personne ou structure souhaitant participer à la sensibilisation du grand public (organisation, réalisation). Elle devra néanmoins avoir ratifié la Charte. Elle a accès à l'ensemble des outils de sensibilisation et de communication mis en place par l'observatoire. Elle s'engage à rendre public sur le site les résultats de ses actions de sensibilisation.

4- QUI BÉNÉFICIE ? COLLECTIVITÉS

Outre les personnes et structures, les collectivités peuvent être partenaires de la collecte et la diffusion d'observations naturalistes. L'observatoire permet aux communes de consulter la liste des observations (mises à disposition du projet) : il s'agit là d'une première indication sur la richesse naturelle du territoire considéré. Ces informations sont cependant partielles, dépendent de l'implication d'observateurs localement, et ne sauraient être considérées comme exhaustives et représentatives du patrimoine naturel local (patrimoine et connaissance évoluant dans le temps). Les collectivités intéressées peuvent soutenir le projet de l'Observatoire en favorisant la venue de naturalistes dans leur commune, pour inventorier un secteur et sensibiliser la population.

5 - QUI ADMINISTRE ? LE COMITÉ DE PILOTAGE...

Les Membres :

Le Comité de Pilotage est constitué par des personnes ou représentants de structures soutenant le projet (en accord avec la charte qu'ils ont ratifiée) : les partenaires. Le nombre de participants n'est pas limité. Toute personne ou structure peut à tout moment rejoindre le Comité de Pilotage : les observateurs individuels auront validé la charte par une signature informatique au moment de leur inscription, les personnes morales auront fait parvenir à l'animateur, par courrier, la charte imprimée et signée par une personne représentant la structure.

Toute personne ou structure peut, à tout moment, quitter le comité de pilotage, en informant les autres partenaires de cette position. Les observations mises en commun au préalable sont toutefois conservées pour l'usage du projet.

Le Rôle :

Le Comité de Pilotage :

- se réunit au moins deux fois par an,
- mène les discussions nécessaires à l'avancée du projet. Il oriente notamment les actions d'animation menées par des partenaires du projet en faveur de l'amélioration de la connaissance naturaliste dans le département du Gard et de la sensibilisation des populations,
- nomme des personnes référentes et intéressées par la phase de validation des observations ; ces personnes peuvent être extérieures au Comité de Pilotage, et reconnues pour leurs compétences dans le domaine concerné,
- participe à la définition des enquêtes naturalistes,
- le cas échéant, attribue une ligne budgétaire à une action particulière (par exemple, l'accueil de participants à une séance d'inventaire naturaliste...),

- peut être questionné par l'Animateur du projet en cas de sollicitation qui sort de l'ordinaire.

6 - QUI ANIME ? L'ANIMATEUR DU PROJET...

L'animateur du projet, l'association Gard Nature, veille à :

- réaliser la maintenance du site Internet,
- s'assurer que l'étape de validation est mise en œuvre par les personnes ressources identifiées par le Comité de Pilotage, et relance le Comité de Pilotage en cas de défaut,
- présenter le projet et accueillir les nouvelles structures intéressées (associations, collectivités...),
- organiser une fois par an une session commune et ouverte de validation des données, dans un objectif de partage des techniques d'identification,
- permettre la bonne diffusion des données naturalistes suite aux sollicitations,
- assurer, le cas échéant, la gestion financière du projet, en accord avec les objectifs et actions déterminés par le COPIL,
- assurer la promotion de l'observatoire via les médias et les relais partenaires. (Cela comprend : les enquêtes, et les dates et lieux des journées de sensibilisation...),
- faire suivre les informations sur les événements de l'observatoire et/ou des partenaires via le réseau (liste de discussion, Relais Tela-Botanica...).

Des enquêtes mensuelles, ayant pour objet une collecte accrue d'observations, un caractère démonstratif et stimulant pour les participants, sont proposées par le COPIL, mises en œuvre par l'Animateur et les partenaires : ainsi un partenaire, individuel ou personne morale, peut-il prendre en charge l'animation d'une telle enquête (recherche iconographique, préparation des documents pédagogiques, mise en forme des observations, rédaction d'une synthèse des observations).

